

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ**

**VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 653**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du 12 février 2018, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 653 décrétant une dépense de 10 905 005 \$ et un emprunt de 10 905 005 \$ pour des travaux de réfection de l'avenue Dalcourt.***

Que ce règlement a franchi toutes les étapes requises par la loi et a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 6 avril 2018.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ce règlement entrera en vigueur ce 18^e jour du mois d'avril 2018, jour de sa publication.

Donné à Louiseville,
Ce 18^e jour du mois d'avril 2018

Maude-Andrée Pelletier
Greffière